

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JANVIER 2009 A 20 H 30**

Convocation le 8 janvier 2009

Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

**ALIMENTATION EN EAU POTABLE DEPUIS LES BIAIS : DOSSIER DE
CONSULTATION DES ENTREPRISES**

La DDAF, devenue DDEA, est maître d'œuvre de cette opération. Le dossier de consultation des entreprises est adopté à l'unanimité et fera l'objet de demandes de subvention. Le maire est autorisé à signer toutes pièces relatives à ce projet.

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET

La commune a l'opportunité d'acquérir un camion polyvalent et de déneigement, d'occasion. Devant le nombre d'acheteurs potentiels, il a fallu réserver ce matériel dont le montant s'élève à 30 000.00 € HT. A l'unanimité, l'assemblée accepte cette achat et décide d'abonder le compte 2188 de 36 000.00 €.

COMPTE RENDU DES DEPENSES REALISEES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION

Le Maire porte à la connaissance des conseillers les dépenses qu'il a réalisées durant l'année 2008 dans le cadre de la délégation qui lui a été donnée par délibération du 15 mars 2008. Adopté à l'unanimité.

**RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS AVEC L'AFR ET L'OGEC PORTANT
SUR LE CENTRE PERISCOLAIRE ET L'ACCUEIL DE LOISIRS**

Ces conventions concernent l'année scolaire en cours et pourront être reconduites tacitement. Le Centre est aussi ouvert les mercredis matins et le mois de juillet. Le Maire est autorisé à signer ces conventions. Approuvé à l'unanimité.

PARTICIPATION DE RACCORDEMENT A L'EGOUT

Dans le cas où un immeuble, raccordé au réseau public, sera divisé en plusieurs logements, chaque nouvelle habitation ainsi créée sera soumise à la participation de raccordement à l'égout. Le propriétaire qui vendra les lots sera le redevable.

PARTICIPATION A LA MUTUELLE SANTE DU PERSONNEL COMMUNAL

Comme les années précédentes, il est décidé à l'unanimité de participer à la mutuelle santé du personnel à hauteur de 25 % de la cotisation de chacun des agents concernés par le contrat de groupe. Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Subventions 2009 : Association LA PAMPILLE : 250.00 €; Crèche LES MINIPOUCES DE LA TERRASSE SUR DORLAY : 656.40 € pour l'accueil de trois enfants de la commune en 2008. Adopté à l'unanimité.

Renouvellement de la convention avec la SPA de Brignais : Durée d'un an à 0.26 € par habitant. Adopté à l'unanimité.

Participation au Syndicat Intercommunal du Pays du Gier : La contribution 2009 par fiscalisation est retenue à l'unanimité.

Assurance déplacement du personnel communal et des élus : Adhésion à l'unanimité à cette couverture lorsque le personnel communal ou les élus utiliseront leur véhicule personnel pour leurs déplacements à des réunions, formations...

Charte paysagère du Parc du Pilat : Le Conseil répond au questionnaire et désigne les personnes qui assisteront aux réunions portant sur ce sujet.

Etat des lieux de voies communales endommagées lors des inondations de novembre et du gel de ces derniers jours.

Séance levée à 22 h 40

Le Maire
Jean Claude FLACHAT